

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.19
Point de l'ordre du jour: 7 b)
Date: 2 novembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario
Vice-Président adjoint
Responsable des finances en chef
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: a.lario@ifad.org

Benjamin Powell
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: b.powell@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 9 octobre 2020, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords relatifs aux prêts et dons à hauteur d'un montant estimatif de 934 millions d'USD, qui devront être approuvés par le Conseil d'administration en 2021.

I. Introduction

1. Conformément aux préconisations formulées dans le Rapport de la Consultation sur la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds sont définies en appliquant le principe du flux de trésorerie durable. Les procédures et définitions à cet égard sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20.
2. L'application du principe du flux de trésorerie durable est le garant de la viabilité à long terme du Fonds. Conformément aux principes en vigueur, seules les ressources provenant de sources de financement effectivement disponibles entrent dans le calcul du montant des ressources disponibles pour engagement.
3. En 2014, le FIDA a commencé à diversifier ses sources de financement afin d'accroître ses capacités et d'exécuter un programme de prêts et dons en augmentation. Au cours de FIDA9, le Fonds a eu pour la première fois recours à l'emprunt, et il poursuit dans cette voie dans le respect des dispositions prévues au titre du Cadre d'emprunt souverain et du Cadre des prêts concessionnels de partenaires (ou prêts de partenaire consentis à des conditions favorables) (Cadres tels que modifiés ou remplacés périodiquement).
4. Du fait de l'évolution de sa structure financière et du recours à l'emprunt, qui constitue une source de financement stable venant s'ajouter aux contributions, le Fonds a commencé à s'orienter vers une optimisation plus dynamique des ressources.
5. Cette évolution nécessitera de procéder à un certain nombre d'ajustements des principes et des procédures qui permettent de déterminer la capacité d'engagement, afin d'intégrer l'ensemble des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif arrêté par la direction.
6. Le présent document a pour objet de soumettre une demande de recours au pouvoir d'engagement pour l'année 2021 fondée sur le principe du flux de trésorerie durable.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

7. La résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9) stipule que, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée, conformément à la méthode du flux de trésorerie durable, par une

mise en rapport des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues".

8. Un volume donné du programme de prêts et dons satisfait au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu de toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuels et futurs et des obligations correspondantes prévues durant cette période, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous de l'exigence de liquidité minimale prévue aux termes de sa Politique en matière de liquidités¹.
9. À l'issue de la Consultation sur FIDA10, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,353 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD, ce montant ayant par la suite été porté à 3,2 milliards d'USD. Au 9 octobre 2020, les annonces de contribution reçues se montaient à 1,096 milliard d'USD.
10. À l'issue de la Consultation sur FIDA11, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,2 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,5 milliards d'USD. Au 9 octobre 2020, les annonces de contribution reçues se montaient à 1,08 milliard d'USD.
11. Pour établir le montant des ressources disponibles pour engagement, le volume du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable est calculé en prenant en compte les contributions de base et les contributions complémentaires non affectées à FIDA10 et FIDA11 au 9 octobre 2020, ainsi que les ressources du FIDA provenant des sources suivantes:
 - i) prêt de l'Agence française de développement, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session (EB 2016/119/R.38);
 - ii) accord conclu entre le FIDA et le Ministère finlandais des affaires étrangères concernant un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session (EB 2019/126/R.28);
 - iii) accord conclu entre le FIDA et la République de l'Inde concernant un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session (EB 2019/126/R.29);
 - iv) accord conclu entre le FIDA et la France concernant un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent-vingt sixième session (EB 2019/126/R.49);
 - v) prêt du Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-huitième session (EB 2019/128/R.42/Rev.1);
 - vi) prêt de l'Agence française de développement, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent trentième session (EB 2020/130/V.B.C.5);
 - vii) remboursements de prêts et produit des placements.
12. Sont également prises en considération pour établir les prévisions les contributions annoncées à FIDA10 et FIDA11 dont le paiement est en cours de traitement et qui sont susceptibles de se concrétiser au cours de la période.
13. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que le montant net des liquidités (entrées de fonds moins sorties de fonds) à horizon de 40 ans sera supérieur à l'exigence de liquidité minimale. Comme il est prévu dans la Politique de liquidité, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, à tout moment le FIDA doit conserver des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel

¹ Voir document EB 2006/89/R.40.

brut des sorties de fonds ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de crises de liquidité (voir l'annexe I).

14. Le graphique 1 et le tableau 2 ci-après font apparaître le montant des ressources disponibles au 9 octobre 2020, le montant des obligations de paiement découlant des engagements existants (par exemple, les décaissements de prêts et de dons correspondant au programme de prêts et dons approuvés au titre de précédentes reconstitutions), le volume du programme de prêts et dons proposé pour 2021, et l'impact global sur les flux de trésorerie et la liquidité du FIDA jusqu'au terme de FIDA12 (2024)². Ils permettent de comparer le niveau de liquidité qui en résulte avec l'exigence de liquidité minimale³.
15. Une stabilisation de la liquidité du FIDA est attendue pour la fin de la période de reconstitution en cours; puis les efforts entrepris pour accroître le volant de liquidités du Fonds seront poursuivis au cours de FIDA12, comme on peut le voir dans le graphique 1. Cette évolution des liquidités s'explique principalement par les facteurs mentionnés ci-après:
 - i) la mise en œuvre d'une stratégie de gestion du portefeuille de prêts plus efficace;
 - ii) la constitution progressive d'un volant prudentiel de liquidité, supérieur à l'exigence minimale, afin que la liquidité du FIDA atteigne le niveau requis en application de la nouvelle Politique de liquidité dès son entrée en vigueur en 2022;
 - iii) la programmation de nouveaux emprunts au titre du Cadre d'emprunt souverain (tel que modifié ou remplacé périodiquement), comme indiqué dans le plan de financement (voir l'annexe II);
 - iv) au 9 octobre 2020, les emprunts contractés durant l'exercice comprenaient la première et la deuxième tranche du prêt de 113 millions d'USD accordé par le Canada et les 6,7 millions d'USD de la deuxième tranche du prêt concessionnel accordé par l'Inde. La direction prévoit un nouvel emprunt à concurrence de 300 millions d'EUR (337 millions d'USD), dont les fonds seront retirés entre 2020 et 2021. Les besoins d'emprunt supplémentaires sont de 150 millions d'USD pour 2021, soit un total d'environ 490 millions d'USD d'ici la fin de la période couverte par FIDA11⁴.
 - v) Les besoins d'emprunt à prévoir sont fonction du volume des contributions des membres à FIDA12, du rythme de décaissement des prêts et des dons, des nouvelles exigences en matière de liquidité qu'il est prévu d'arrêter, de la hausse attendue des remboursements de prêts, et des montants des programmes de prêts et dons qui seront approuvés à l'avenir. Comme le montre le tableau 2, le volume des emprunts souscrits pendant la période de FIDA12 devrait atteindre 1,3 milliard d'USD.
16. Compte tenu des ressources actuelles et prévues ainsi que des nouvelles hypothèses, la liquidité du FIDA reste constamment supérieure à l'exigence de liquidité minimale fixée à 60% du montant annuel des décaissements bruts prévus. Le montant total des emprunts contractés par le Fonds pour FIDA11 est actuellement estimé à 733 millions d'USD, sous réserve que le Conseil des gouverneurs entérine le Rapport de la Consultation sur FIDA12.

² Cette échéance a été choisie dans la perspective de l'accent qui sera mis sur l'horizon à court terme dans la nouvelle version du rapport sur les Ressources disponibles pour engagement qui sera soumise à compter de l'année prochaine.

³ À partir de 2022, les estimations relatives à l'exigence de liquidité minimale et à la liquidité du FIDA en situation de tension présentées dans le graphique ont été établies conformément à la nouvelle Politique de liquidité.

⁴ Le FIDA est en train de négocier avec l'Agence française de développement un nouvel emprunt de 300 millions d'EUR, approuvé par le Conseil d'administration (EB 2020/130/V.B.C.5), dont les fonds seront retirés en 2020 et 2021 (voir l'annexe II).

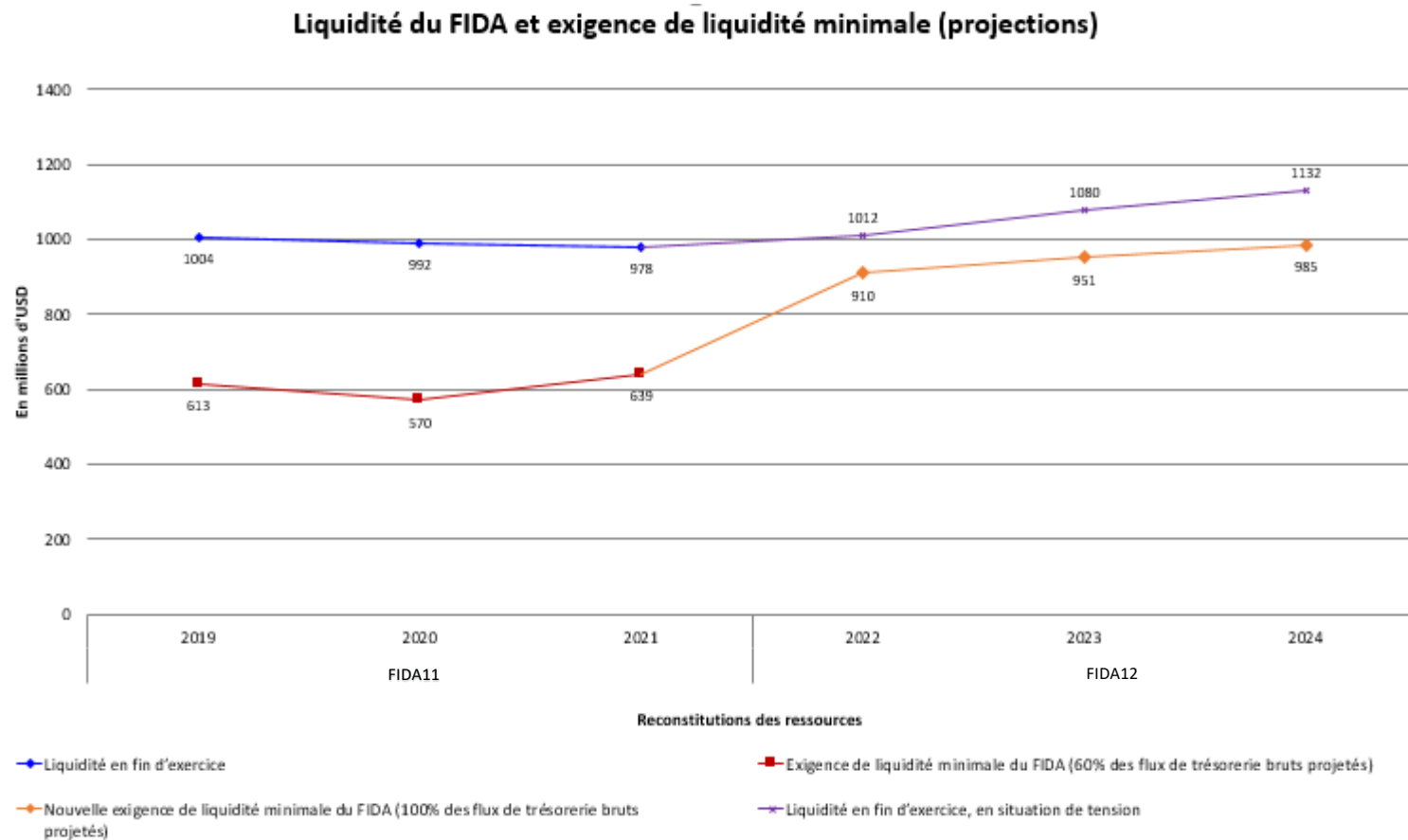
17. Le tableau 1 fait apparaître un montant des ressources disponibles pour engagement estimé à 992 millions d'USD au début de 2021. Sur la base de ce montant, le FIDA compte financer un programme de prêts et dons pour 2021 satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable à hauteur de 934 millions d'USD.

Tableau 1

Ressources disponibles pour engagement et programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable pour 2021
(en millions d'USD)

	<i>Ressources disponibles pour engagement (estimation)</i>	<i>Programme de prêts et dons (estimation)</i>
Total	992	934

Figure 1
Flux de trésorerie et liquidité du FIDA
(en millions d'USD)



Les chiffres ci-dessus se fondent sur les principales hypothèses suivantes: un profil pondéré moyen de décaissement des prêts de cinq à six ans; des dépenses administratives en hausse de 15% en 2021, puis de 1% par an; un rendement du portefeuille de placements prudemment ramené à zéro pour tenir compte des stratégies de réduction des risques et autres restructurations visant à réduire l'impact de l'application d'une décote pour les actifs non liquides; un profil d'encaissement des contributions des Membres aux reconstitutions des ressources sur six ans, établi en se fondant sur la tendance historique. Pour les contributions à FIDA11, l'hypothèse retenue est de 1,08 milliard d'USD, ce qui correspond au niveau des contributions à FIDA11 annoncées à ce jour et aux annonces de contributions pour lesquelles il est probable qu'un instrument de contribution soit reçu avant la fin de 2020. Pour les contributions à FIDA12, l'hypothèse retenue est de 1,1 milliard d'USD, soit un montant stable par rapport à FIDA11 en termes réels, conformément aux principes de modélisation précédemment appliqués. En ce qui concerne les reconstitutions des ressources et le niveau des programmes de prêts et dons ultérieurs, l'hypothèse d'une augmentation de 1% par an a été retenue. Pour les décaissements des prêts et dons, les montants ont été estimés compte tenu des données historiques et des stratégies de la direction. La direction a procédé à une estimation des exigences de liquidités qui devraient s'appliquer à partir de 2022. En conséquence, la direction a commencé à mettre en œuvre des stratégies de gestion des liquidités au cours de FIDA11 afin de satisfaire aux nouvelles exigences à compter de FIDA12. En situation de tension, avec la composition actuelle du portefeuille, la valeur des placements serait affectée d'une décote de 20% (c'est-à-dire que les actifs liquides seraient pris en compte à 80% de leur valeur de marché actuelle). La nouvelle exigence de liquidité minimale est égale à la somme des décaissements de prêts et de dons et du service de la dette.

Tableau 2
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable
(en millions d'USD)

	2019 (chiffres effectifs)	FIDA11		FIDA12		
		2020	2021	2022	2023	2024
Liquidités en début d'exercice	1 037	1 004	992	978	1 266	1 350
Entrées de fonds						
Remboursements de prêts	371	377	392	432	463	507
Encaissement de contributions ^a	394	339	268	405	343	339
Emprunts contractés	184	120	7	-	-	-
Nouveaux emprunts et emprunts programmés	-	101	386	542	410	386
Produit des placements	22	3	-	-	-	-
Sorties de fonds						
Décaissements ^b	(855)	(778)	(858)	(869)	(896)	(923)
Engagements liés aux emprunts (service de la dette et commissions)	(5)	(16)	(28)	(41)	(55)	(62)
Impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	-	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)
Dépenses administratives et autres postes budgétaires	(162)	(156)	(179)	(180)	(181)	(182)
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Variations internes des fonds et variations de change	17	-	-	-	-	-
Autres flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Liquidités en fin d'exercice	1 004	992	978	1 266	1 350	1 415
Total des sorties de fonds	1 022	952	1 067	1 091	1 132	1 167
Exigence de liquidité minimale ^c	613	570	639	910	951	985
Liquidités/décaissements (en pourcentage) ^d	98	104	92	111	114	115
Liquidités en fin d'exercice en situation de tension ^e				1 012	1 080	1 132
Programme de prêts et dons durable^d	1 697	869	934	1 033	1 033	1 033

^{a, b, f} Hors Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne.

^c En 2022, la définition de l'exigence de liquidité minimale devrait changer: le niveau plancher devrait passer de 60% du montant annuel des sorties de fonds brutes à 100% du total des décaissements et du service de la dette.

^d En 2022, le ratio de liquidité minimal devrait passer de 60% à 100%.

^e À partir de 2022, une décote sera appliquée au montant des liquidités en fin d'exercice. C'est le résultat, correspondant au niveau des liquidités en situation de tension, qui sera mesuré par rapport à la nouvelle exigence de liquidité minimale.

III. Recommandation

18. Sur la base de la situation des ressources au 9 octobre 2020, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords relatifs aux prêts et dons à hauteur d'un montant estimatif de 934 millions d'USD, qui devront être approuvés par le Conseil d'administration en 2021.

1. Les tableaux ci-après présentent les crises de liquidité et les hypothèses correspondantes sur lesquelles se fonde le calcul de la liquidité du FIDA en fin d'exercice, pour 2021.

Tableau 1
Crises de liquidité et hypothèses correspondantes

<i>Type de crise de liquidité</i>	<i>Hypothèse</i>
Accroissement des décaissements	L'hypothèse retenue pour ce scénario de crise est une hausse du taux de décaissement de 1,7% (100 millions d'USD)
Accroissement des arriérés de prêts	L'hypothèse retenue pour ce scénario de crise est un accroissement des arriérés de prêts de 6% par an pour 2021, contre un scénario de base de 4% par an.
Emprunts retardés	L'hypothèse retenue pour ce scénario de crise est un retard de un an affectant le tirage de 150 millions d'USD au titre des nouveaux emprunts pour 2021.

Tableau 2
Récapitulatif des principaux facteurs de risque et de leur impact sur les liquidités du FIDA pour 2021
(en millions d'USD)

	<i>Montant</i>
a) Liquidités du FIDA en fin d'exercice 2021 selon le scénario de base	978
b) Besoins supplémentaires en cas de crises de liquidité:	(258)
Accroissement des décaissements	(100)
Accroissement des arriérés de prêts	(8)
Nouveaux emprunts retardés	(150)
c) Total a) + b)	720
d) Exigence de liquidité minimale	639

2. Les crises de liquidité résultant de la concrétisation des risques significatifs liés aux décaissements, aux arriérés de prêts et aux retards affectant l'obtention de nouveaux prêts entraîneraient une réduction marquée des liquidités du FIDA. L'exigence de liquidité minimale actuelle devrait être respectée.
3. La direction suivra de près les progrès réalisés dans l'obtention de nouvelles ressources empruntées, le rythme des décaissements de prêts et de dons, et les arriérés de prêts.

Plan de financement de FIDA11

(en millions d'USD)

	2019	2020	2021	Total FIDA11
Emprunts signés				
Prêt concessionnel de la France	56	-	-	56
Prêt concessionnel de l'Inde	7	7	7	21
Prêt concessionnel de la Finlande	56	-	-	56
Prêt du Canada au titre du Cadre d'emprunt souverain	-	113	-	113
Sous-total	119	120	7	246
Emprunts programmés				
Agence française de développement	-	101	236	337
Nouveaux besoins d'emprunt	-	-	150	150
Total des emprunts	119	221	393	733